

Conseil Municipal du 22 mars 2024 Synthèses et Informations

Absents : Fabien Royer et Gilles Frossard

∞ ∞ ∞

DELIBERATIONS

∞ ∞ ∞

Vote du compte administratif :

Le Maire présente les comptes administratifs 2023 (budget principal et budget annexe forêt) et propose l'adoption de ces comptes administratifs. Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes de gestion du Trésorier.

Budget communal :

Total des dépenses 180 900 € dont :

Principales dépenses de fonctionnement	2023
Electricité	7 900 €
Combustible	5 000 €
Fournitures de petit équipement	500 €
Contrats prestation service (comptabilité, ordures ménagères)	22 800 €
Entretien de terrain	10 900 €
Entretien bâtiments publics	500 €
Voies (entretien et déneigement)	12 100 €
Entretien réseaux	1 200 €
Maintenance	2 600 €
Assurance	4 400 €
Fêtes et cérémonies	4 700 €
Taxes foncières	9 800 €
Charges de personnel	33 800 €
Attribution de compensation versée à la CCPM	6 500 €
Charges de gestion courante (indemnités élus, cotisation Sivu périscolaire, Service d'Incendie, subventions associations ...)	24 600 €
Charges financières (intérêts)	1 700 €

Total des recettes 348 650 € dont :

Principales recettes de fonctionnement	2023
Taxes foncière et d'habitation	54 300 €
Taxe sur les pylônes électriques	72 700 €
Dotations et participations	79 400 €
Loyers, baux	107 300 €
Excédent budget forêt	58 000 €

Total des dépenses d'investissement : 294 900 € dont :

Principales dépenses d'investissement	2023
Travaux voirie	215 200 €
Aménagement La Chave	37 600 €
Achat matériel (poêle à granulés ...)	5 400 €
Ordinateur mairie	1 900 €
Remboursement capital des emprunts	22 000 €

Total des recettes d'investissement : 123 500 € dont :

Principales recettes d'investissement	2023
Subvention travaux voirie	23 700 €
FCTVA	48 100 €
Excédent fonctionnement	45 500 €

Budget forêt :

Principales dépenses	2023	Principales recettes	2023
Frais gardiennage	9 700 €	Vente coupes de bois	102 600 €
Entretien	9 400 €	Affouage	7 100 €
Virement au budget principal	58 000€		

Vote des comptes de gestion :

Le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion du Trésorier. Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes administratifs du Maire.

Affectation des résultats :

Après avoir examiné les comptes administratifs, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant qu'ils font apparaître un excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	Budget Commune	Budget Forêt
Excédent de fonctionnement	+ 349 117.93	152 188.64
Besoin de financement	107 671.51	42 774.34
Report de fonctionnement	+ 241 446.42	109 414.30

Vote des taxes directes locales :

Le conseil municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit

- taxe d'habitation : 15 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.08 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 7.7 %

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Vote des budgets primitifs :

Les membres du Conseil Municipal adoptent les projets de budgets primitifs 2024, principal et forêt.

Total des dépenses de fonctionnement (Budget communal) : 536 400 € dont :

Principales dépenses de fonctionnement	2024
Charges à caractère général (électricité, eau, entretien)	110 100 €
Charges de personnel	45 650 €
Autres charges de gestion courante	25 800 €
Charges financières	1 800 €
Virement à la section d'investissement	300 300 €

Total des recettes : 341 800 € dont :

Principales recettes de fonctionnement	2024
Concessions, redevances, charges locatives ...	3 300 €
Impôts et taxes	9 900 €
Dotations et participations	76 200 €
Autres produits de gestion courante (loyers, baux ...)	122 000 €

Total des dépenses d'investissement : 349 600 € dont :

Principales dépenses d'investissement	2024
Cimetière	15 000 €
Travaux bâtiments publics	40 000 €
Travaux bâtiments loués	30 000 €
Travaux voirie	130 000 €
Autres constructions (ex la Chave)	40 000 €
Autres réseaux	20 000 €
Matériel et outillage	6 000 €
Remboursement capital des emprunts	21 900 €

Renouvellement bail Syndicat Pastoral des Fêtes

Le conseil municipal renouvelle le bail échu du Syndicat Pastoral des Frêtes aux conditions de location identiques aux précédentes, à savoir bail pour une durée de 9 ans et prix de fermage sera actualisé, annuellement, suivant l'indice d'évolution, conformément à l'arrêté préfectoral en cours.

	Parcelles	Superficie	Montant
Syndicat Pastoral des Frêtes	Les Frêtes E 63,982, 984 et 1107	25 ha 14 a 88	2 118.02 €

⌘ ⌘ ⌘ **DIVERS** ⌘ ⌘ ⌘

Démission de Gilles FROSSARD au 26 mars 2024.

